

**Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2026-06-25-18 | Affaires foncières - Cession d'un terrain rue des Fusillés en vue de son rattachement au jardin voisin (23 rue des Fusillés)  
Sur le rapport de Monsieur Pascal Le Cousin**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

**Etaient excusé-es :**

Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos.

**Secrétaire de séance :**

Madame Léa Pawelski

**Exposé des motifs :**

PP3-H : "Habiter, rénover et transformer" / habitants et usagers

La Ville est propriétaire au titre de ses réserves foncières d'une parcelle vacante située rue des Fusillés, cadastrée section BH numéro 352.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,

**Considérant :**

- L'existence d'une parcelle de terrain vacante dont la Ville est propriétaire au titre de ses réserves foncières située rue des Fusillés, cadastrée BH 352,
- La demande de Monsieur et Madame Colombel, propriétaires du bien voisin situé au 23 rue des Fusillés, sollicitant le détachement d'une partie de ce terrain d'une superficie totale d'environ 200 m<sup>2</sup> afin d'agrandir leur jardin, conformément au plan annexé,
- La possibilité de procéder à la cession de ce terrain au prix de 50 €/m<sup>2</sup>, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale, l'ensemble des frais (notaire, géomètre, travaux de clôture, aménagement...) liés à cette opération étant en sus à la charge des acquéreurs,

**Décide :**

- De céder à Monsieur et Madame Colombel, propriétaires voisins de la réserve foncière de la Ville, le terrain susvisé aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc143995A-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026

**Affaires foncières – Cession d'un terrain rue des Fusillés pour rattachement au jardin voisin (23, rue des Fusillés)**

En rouge – rattachement d'un terrain d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> à la propriété sise au 23, rue des Fusillés

